



Formation initiale des enseignants

Gestion des stages en responsabilité des étudiants des masters MEEF

SGEC/2024/105
29/01/2024

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC,
Responsables des SAAR,
Directeurs des ISFEC.

POUR INFORMATION : Directeurs diocésains
Commission Permanente.

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

A la suite de réponses erronées ou incomplètes au questionnaire adressé aux ISFEC pour recenser le besoin en supports de stage en responsabilité, au titre de l'année universitaire de M2 2024/2025, mais débutant de manière anticipée en M1 au cours de la présente année, l'état du besoin en supports de stage a été rectifié.

Je vous prie donc de trouver, ci-après, en application de la procédure décrite dans la note SGEC/2022/694, l'arrêté définitif des besoins en supports de stage en responsabilité débutant en M1 au cours de la présente année universitaire 2023/2024.

Cet arrêté n'est plus susceptible d'aucune correction.

En vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. STAGES AU BENEFICE DES ETUDIANTS INSCRITS EN ISFEC

La demande de stages par les étudiants des masters MEEF inscrits dans nos ISFEC s'établit, conformément au tableau présenté ci-dessous, à un **total de 950 stages** pour une enveloppe budgétaire disponible de 1140 supports de stage.

En conséquence, la totalité des demandes de stages recueillies peut être satisfaite et les stages peuvent être mis en place sur la base, maximale, des chiffres indiqués dans la colonne verte, « Total demandes », par académie.

Académies	Demandes M1 1D	Demandes M1 2D	Total demandes académiques	Enveloppe budgétaire académique
Aix-Marseille	11	11	22	23
Amiens	4	2	6	30
Besançon	2	4	6	25
Bordeaux	28	23	51	51
Clermont-Ferrand	6	2	8	24
Corse	0	0	0	2
Créteil	9	9	18	67
Dijon	9	10	19	29
Grenoble	18	9	27	40
Guadeloupe	3	0	3	2
Guyane	1	0	1	2
Lille	63	38	101	76
Limoges	0	3	3	3
Lyon	36	6	42	60
Martinique	0	1	1	2
Montpellier	23	20	43	32
Nancy-Metz	10	1	11	10
Nantes	135	73	208	200
Nice	5	3	8	13
Normandie	19	1	20	56
Orléans-Tours	26	0	26	22
Paris	42	10	52	46
Poitiers	2	2	4	17
Reims	5	0	5	8
Rennes	146	35	181	164
Réunion	11	0	11	30
Strasbourg	3	0	3	10
Toulouse	16	2	18	35
Versailles	15	37	52	61
TOTAL	648	302	950	1140

Lorsque la demande dépasse, dans une académie, l'enveloppe initiale mise à disposition de l'académie, des corrections budgétaires seront opérées par le Ministère de l'Education Nationale pour redimensionner les dotations académiques en récupérant les sous-consommations d'autres académies dans lesquelles la demande est inférieure à l'enveloppe budgétaire académique.

Compte tenu de la nécessité de recalibrer certaines dotations académiques dans lesquelles la demande est supérieure à l'enveloppe actuelle, il ne peut, à ce stade, être proposé de stages en responsabilités à des étudiants inscrits en INSPE.